

Signature de la Personne responsable:



Me Marie-France H. MONDESIR
Vice-Présidente



Les marchés 06 et 07 ne peuvent pas être regroupés, dans la mesure où le marché relatif à l'entretien et la réparation des véhicules blindés fait l'objet d'une recommandation du fournisseur INKAS, précisant les garages ayant la capacité technique d'entretenir et de réparer ces types de véhicules. Il s'agit des garages « SECOM S.A. » qui vu sa localisation à Tabarre est inaccessible ; et « LN-T Automotives », situé sur la route du Canapé Vert, qui assure actuellement l'entretien et la réparation de ces véhicules.

Les marchés 05 et 07 sont prévus selon le mode de passation de l'Appel d'Offres Restreint National (AORN), en raison du nombre limité de garages capables d'offrir la qualité de service requise pour les véhicules de l'institution dans la zone. De même, le nombre de concessionnaires disposant des véhicules recherchés par l'institution demeure restreint.

La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif sollicite l'autorisation d'utiliser la procédure de Gré à Gré pour le marché 01, en raison du fait que le prestataire actuel est toujours sur place et continue de fournir ses services au local du bureau central de l'institution, malgré la situation insécuritaire qui prévaut dans la zone depuis les événements de février 2024.